

9-10 EDOUARD VII, A. 1910

y a quatre membres de ce comité qui sont des partisans du gouvernement, parce que, sans doute—je suis prêt à l'admettre—ils ont la conviction, la certitude que ce gouvernement est le gouvernement qui convient au Canada. Mais je dis, M. le Président, que comme résultat c'est qu'il est impossible à ces messieurs d'oublier complètement leur allégeance politique. Mais, d'un autre côté, il va de l'intérêt de la minorité du comité de tenter de démontrer, si c'est possible d'une manière honnête, comme ils ont déjà en maintes occasions tenté de le démontrer, que les accusations portées par M. Lumsden sont bien fondées et qu'il y a lieu à une enquête et qu'il y a lieu à une réforme. Nous, membres de la minorité, nous commençons nécessairement avec une semblable conviction dans notre esprit. Nous sommes, comme les membres de la majorité, anxieux de faire notre devoir, mais nous avons nos préjugés. Nos alliances politiques préjugent nécessairement nos esprits jusqu'à un certain point. Et si cela doit peser dans la balance, quel sera le résultat? Nécessairement, inévitablement, les membres du comité décideront en faveur de leur propre parti. Le comité a choisi un avocat; cet avocat doit être payé par le pays, et c'est l'avocat du comité et l'avocat du gouvernement. Cela étant ainsi, nous avons demandé qu'un autre avocat soit nommé pour représenter l'autre parti. Je nie absolument qu'on puisse dire que cet avocat représente l'autre parti si cet avocat est un avocat choisi par la majorité du comité. Maintenant, ce que je propose au comité/est ceci: qu'il ne décide pas par la majorité en ce cas-ci, mais qu'on accorde à la minorité le privilège et le droit—car je soumets que c'est un droit—de choisir un avocat faisant certaines restrictions. Je ne voudrais pas demander de choisir un avocat reconnu comme incompetent. Je ne vous demanderais pas d'accepter un avocat qui, pour des raisons particulières, serait inacceptable au point de vue politique; mais je demanderais au comité de faire en sorte que le peuple croie à l'impartialité de cette enquête, en permettant à la minorité du comité de choisir un avocat. Je voudrais seulement que nous vous soumettions les noms, messieurs; et si vous disiez que vous avez des raisons de retrancher un nom particulier de la liste, nous ne demanderions pas celui-là. Cependant, dans l'intérêt du public, on devrait nous permettre, sauf des restrictions raisonnables, de choisir une personne pour représenter ce que nous croyons être l'intérêt public et le point de vue opposé à celui que doivent nécessairement adopter le gouvernement et le comité. Je ne sais pas quelle sera votre opinion sur ce sujet, mais telle est la manière dont je l'envisage; et avant d'entrer dans les détails je serais très heureux de savoir ce qu'en pense le comité.

M. MACDONALD.—M. le Président, de longs discours tels que celui de M. Lennox, qui était évidemment destiné à la presse de son parti, sont absolument déplacés ici, autant qu'est déplacée son action, lorsqu'il vote ici, à l'unanimité, pour que l'avocat soit choisi par le comité entier qu'il va ensuite en Chambre, une couple d'heures après, et tente de faire amender la résolution dans laquelle il a concouru et qu'il a acceptée ici.

M. LENNOX.—M. le Président, je m'oppose. . .

M. MACDONALD.—Je ne vous ai pas interrompu.

M. LENNOX.—Je vous demande pardon; vous m'avez interrompu; et je me lève sur un point d'ordre.

Le PRÉSIDENT.—Quel est votre point d'ordre?

M. LENNOX.—C'est que M. Macdonald a faussé les faits quand il a dit que j'ai voté pour la proposition qu'il a faite hier. Je n'ai pas voté pour. Il est vrai que j'ai commencé à dire que c'était une partie de ce que nous voulions; M. Crothers a alors dit qu'il était satisfait et je n'ai rien ajouté. J'avais parfaitement le droit et j'avais plus que le droit—c'était mon devoir—de soulever la question en Chambre.

M. MACDONALD.—Mon ami dit qu'il n'a pas voté pour la résolution que j'ai proposée hier. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il n'a pas voté contre et qu'il n'a rien dit contre quand M. Crothers a convenu avec moi que c'était très bien, et quand il l'a dit, lui et M. Barker étaient assis ici; ils ont donné leur assentiment à cette résolution et